Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261001-DEL_2026_158-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 24 septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M. Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, Mme Muriel BEZIEL, M. Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M. Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M. Eric DYEVRE, M. Michel MOREL, M. Jean-Jacques FOUCHER, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, M. Frédéric DENOUAL, Mme Marie BOURGOIN, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Guénhaëlle VEDIE, M. Michel BOUCHALAIS, M. Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN, M. Ernest MARTIN, Mme Emilie BELLOT, Mme Lucie PRIEUR, M. Stanislas DU GUERNY, M. Christophe FICHET.

Absents représentés :
- M. Kévin STEINBACHER donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- M. Jean-Patrick GUIBOUT donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT
- M. Thierry BURLOT donne pouvoir à M. Arnaud SALMON
- Mme Jeanne BOUVIER donne pouvoir à M. Frédéric DENOUAL
- Mme Isabelle DURUPT donne pouvoir à Mme Emilie BELLOT
- Mme Nolwenn GUILLOU donne pouvoir à Mme Lucie PRIEUR

Absent :
M. Christian CHAUFOUR

Madame Catherine CABOT est nommée secrétaire de séance
par le Conseil Municipal

Affaire inscrite à l'ordre du jour

DIVERS

DELIBERATION N° 2026/158 **- SDE35 –** ***PRISE D'ACTE DE LA PRESENTATION DU RAPPORT SUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025***

Présents : 26 **Absent : 01** **Représentés : 06** **Votants : 32**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261001-DEL_2026_158-DE

Acteur public majeur des enjeux énergétiques du département, le Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine (SDE35) œuvre au quotidien aux côtés des élus locaux pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et cohérent.

La Ville de Dinard est membre, parmi 332 collectivités territoriales bretonnes, du SDE35.

Conformément à l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, à l'issue de l'exercice, le rapport annuel est présenté au Conseil Municipal.

Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète afin de permettre un débat sur les actions menées par le syndicat et d'entendre le cas échéant son représentant.

En conséquence, le rapport complet d'activité 2025 du SDE35 a été transmis aux membres du conseil.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-39,

Considérant le rapport 2025 fourni par le SDE35,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1er : Prendre acte de la présentation du rapport du SDE35 sur l'exercice clos au 31 décembre 2025

Article 2 : Autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents afférents à ce rapport

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 1er octobre 2026

La secrétaire de séance — Le Maire

Catherine CABOT — Arnaud SALMON

MAIRIE DE DINARD ILLE-ET-VILAINE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.
Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le - 6 OCT. 2026 et affichée en Mairie, le - 6 OCT. 2026